Cinquante-sixième année. - N ° 204 A Jeudi 20 octobre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 529

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

443 638 044 RCS Saint Etienne.
ATINOX.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 9000.00 EUR.
Adresse : Boulevard Sagnat, Zi du Buisson, 42230 Roche-la-Molière.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION DATE DE L'ACTE : 28/09/2022 SOCIETE ABSORBANTE : MINERVA ISSARTEL SAS à associé unique au capital de 1.275.000 € dont le siège social est à ROCHE LA MOLIERE (42230) ZI du Buisson - Boulevard Sagnat, immatriculée au Registre du Commerce de SAINT-ETIENNE sous le numéro 814 065 140. SOCIETE ABSORBEE : ATINOX, SAS à associé unique au capital de 9.000 €, dont le siège social est à ROCHE LA MOLIERE (42230) ZI du Buisson - Boulevard Sagnat, immatriculée au Registre du Commerce de SAINT-ETIENNE sous le numéro 443 638 044. - Montant de l'actif : 487.111 € - Montant du passif : 168.557 € - Apport net (comptable) : 318.554 € MINERVA ISSARTEL, société absorbante détenant la totalité des actions d'ATINOX, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. DATE D'EFFET : 01/04/2022 Toutes les opérations actives et passives effectuées par ATINOX depuis la date du 01/04/2022 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par MINERVA ISSARTEL. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion, dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 du Code de Commerce et 261 du décret du 23/03/1967. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de ST-ETIENNE, le 14/10/2022 pour MINERVA ISSARTEL et le 18/10/2022 pour ATINOX..